



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRYSUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2024051

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval
Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M Claude Noël
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburool
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel
M. Denis KLETZLEN-BODES a donné pouvoir à M William Bourgoïn

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Arnaud LORENZI



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° DCM2024051

Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes – Année 2023

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

Vu la délibération 2021-09-11 du Conseil Communautaire ;

Considérant que le rapport retraçant l'activité de l'établissement adressé à monsieur le Maire de Butry-sur-Oise, par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

Considérant que ce rapport d'activité a été présenté en séances aux Conseillers communautaires ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

☞ **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes – année 2023.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire,
Claude NOËL

